

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 28 juin 2016 et a traité les sujets suivants :

– **Révision des tarifs périscolaires :** Le Maire a proposé une petite augmentation du prix du repas scolaire pour prendre en compte l'évolution du coût facturé par le prestataire. Le tarif passera de 3,55 euros à 3,60 euros. Il a proposé que les tarifs de la garderie ne soient pas modifiés. Le conseil municipal a validé ces propositions à l'unanimité.

– **Convention préventive et santé avec le centre de gestion de l'Isère :** Le Maire a proposé au Conseil Municipal que la commune adhère aux services du centre de gestion de l'Isère pour accompagner le personnel communal sur la prévention et la santé. De plus, cette structure départementale apporte de nouveaux services pour un coût équivalent à l'organisme utilisé actuellement. Le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour signer cette convention.

– **Fusion des trois communautés de communes du Sud Grésivaudan :** le Maire a exposé le projet de fusion des trois communautés de communes du Sud Grésivaudan. Le Préfet consulte toutes les communes concernées par cette fusion afin qu'elles délibèrent pour ou contre. Robert Pinet a distribué aux membres du conseil municipal le document de présentation des propositions de modifications statutaires pour la future Communauté de Communes du Sud Grésivaudan. Ce document présente sous une nouvelle rédaction en comparaison avec l'ancienne les différentes compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de future intercommunalité.

Les compétences obligatoires : actions de développement économiques, actions en matière d'aménagement de l'espace, aménagement des aires d'accueil des gens du voyage et collecte et traitement des déchets.

Les compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement (actions en faveur de la gestion des milieux aquatiques, service public d'assainissement non collectif, actions et soutien aux actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie, création et entretien du réseau de sentiers), politique du logement social d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées, politique de la ville, action sociale d'intérêt communautaire et équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (collèges, Maison de l'économie, centre aquatique intercommunal, base nautique du club d'aviron de La Sône)

Les compétences facultatives : communications électroniques, construction, gestion et entretien de la Maison de santé, caserne de gendarmerie.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour le projet de fusion des trois communautés de communes.

– **Travaux au Château de l'Arthaudière :** Le Maire a rencontré le représentant de la DRAC pour relancer la 2ème tranche des travaux sur le Château de l'Arthaudière. Cette réhabilitation concernera principalement la toiture jouxtant la tour restaurée lors de la première tranche avec le pigeonnier. Le coût de cette nouvelle tranche est estimé à 120 000 euros. Les entreprises ont déjà été consultée et retenue. Le Conseil Municipal a délibéré favorablement un plan de financement et les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental. La part d'autofinancement de la commune serait de 10%. Les travaux débiteront qu'après avoir obtenu toutes les subventions sollicitées.

– **Travaux de voirie :** Les principaux travaux sur les voiries ont été réalisés. Ils comprenaient le re-profilage de la route du Furan, des emplois partiels sur une partie des routes et la réparations de trous dans la chaussée à l'enrobée.

– **Proposition de financement :** Le Maire a contacté plusieurs banques pour financer les

travaux d'investissements de la commune. La consultation est lancée sur un emprunt de 30 000 euros pour une durée de 15 ans.

– **Demande de subventions au Conseil Départemental :** Le conseil Municipal a délibéré favorablement pour déposer auprès du Conseil Départemental un programme triennal pour l'entretien des voiries. Le taux de subvention demandé est de 30%.

Le Conseil Municipal a validé la demande de subventions auprès du Conseil Départemental pour des travaux sur les bâtiments communaux. Ces investissements porteraient notamment sur l'amélioration de l'acoustique de la salle des fêtes. Le taux de subventions sollicité est de 70%. L'étude effectuée sur l'acoustique de la salle des fêtes permettra d'encaisser un reliquat de subvention du Conseil Départemental.

– **Dématérialisation comptable :** La dématérialisation des documents administratifs est devenue incontournable. Pour dématérialiser les éléments comptables, la commune doit se doter d'outils et de formations pour les utiliser. L'abonnement à ce service et l'achat des clefs nécessaires à la signature électronique représentent un coût de 695 euros pour 3 ans. La journée d'installation coûte 680 euros. Le Conseil Municipal a entériné ces dépenses à l'unanimité.

– **Questions diverses :** Le concours départemental de labour organisé par les jeunes agriculteurs du canton et du département se déroulera le 06 août 2016 à St Bonnet de Chavagne.